

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

## NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

### BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### 1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2021-48 en date du 3 juin 2021, n° 2021-22 du 22 mars 2021 et 2021-111 du 9 décembre 2021, le Conseil municipal a respectivement approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et l'affectation des résultats, adopté le budget primitif pour l'exercice 2021 et la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2021 peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	43 587 838,53	45 054 615,33
	section d'investissement	5 889 604,26	7 950 979,48
Reports de l'exercice n-1	section de fonctionnement		3 182 350,84
	section d'investissement	2 285 978,72	
	Total	51 763 421,51	56 187 945,65
Restes à réaliser	section d'investissement	3 302 298,54	1 973 647,42
Résultat cumulé	section de fonctionnement	43 587 838,53	48 236 966,17
	section d'investissement	11 477 881,52	9 924 626,90
	Total cumulé	55 065 720,05	58 161 593,07

## 2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

## 3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisés et constatés de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

## 4/ IMPACTS BUDGÉTAIRES :

### **A – Les résultats du compte administratif 2021**

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est un excédent de 4 424 524,14 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 4 649 127,64 euros ;
- Section d'investissement : - 224 603,50 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 3 302 298,54 en dépenses et à la somme de 1 973 647,42 en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 1 553 254,62 euros.

Ces résultats étant identiques à ceux estimés à l'issue de la journée complémentaire et ayant servi de base à une reprise anticipée des résultats, Madame La Maire rappelle les décisions d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement prises par l'assemblée communale le 22 mars 2022 :

- la somme de 1 553 254,62 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- la somme de 3 095 873,02 euros à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Le déficit de la section d'investissement, soit 224 603,50 euros, étant repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

### **B – Section de fonctionnement**

Afin d'apprécier les résultats de la gestion 2021, les réalisations sont rapprochées des prévisions inscrites au budget, les écarts résultant d'une exécution inférieure aux prévisions en dépense et d'une exécution inférieure ou supérieure aux prévisions en recette, en raison du principe de prudence qui prévaut dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	48 135 930,84		48 135 930,84	
Réalisées	43 587 838,53	90,55 %	48 236 966,17	100,21 %
Solde	4 548 092,31		101 035,33	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 4 649 127,64 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire. La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	6 850 360,00	5 482 823,57	80,04%	013 – Atténuations de charges	185 000,00	249 813,48	135,03%
012 – Charges de personnel	26 055 910,00	25 639 728,28	98,40%	70 – Produits des services	3 392 430,00	3 075 091,12	90,65%
014 – Atténuations de produits	210 000,00	164 372,00	78,27%	73 – Impôts et taxes	34 278 900,00	34 795 637,78	101,51%
65 – Autres charges de gestion courante	9 224 885,00	9 163 453,34	99,33%	74 – Dotations et participations	6 345 300,00	6 103 145,15	96,18%
66 – Charges financières	606 000,00	566 441,36	93,47%	75 – Autres produits de gestion courante	738 400,00	813 508,96	110,17%
67 – Charges exceptionnelles	241 900,00	11 709,18	4,84%	76 – Produits financiers	50,00	76,00	152,00%
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 300 000,00	1 292 800,00	99,45%	77 – Produits exceptionnels	1 400,00	5 246,84	374,77%
022 – Dépenses imprévues	175,84	0,00	0,00%	78 – Reprises provisions semi-budgétaires	10 000,00	10 000,00	100,00%
Total des dépenses réelles	44 489 230,84	42 321 327,73	95,13%	Total des recettes réelles	44 951 480,00	45 052 519,33	100,22%
023 – Virement à la section d'investissement	2 381 900,00	-	0,00%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	3 182 350,84	3 182 350,84	100,00%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 264 800,00	1 266 510,80	100,14%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 100,00	2 096,00	99,81%
Total	48 135 930,84	43 587 838,53	90,55%	Total	48 135 930,84	48 236 966,17	100,21%

La gestion peut s'apprécier au regard de l'évolution pluriannuelle, tant en dépense qu'en recette.

En k€	2017	2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	5 767	5 527	5 587	4 728	5 483
012 - Charges de personnel	25 494	25 406	25 036	24 989	25 640
014 – Atténuation de produits	192	198	182	161	164
65 - Autres charges de gestion courante	9 131	9 089	9 037	8 941	9 163
66 – Charges financières	714	724	655	628	566
67 - Charges exceptionnelles	323	19	147	6	12
68 – Dotations prov. semi budgétaires					1 293
Dépenses réelles de fonctionnement	41 621	40 963	40 644	39 453	42 321
Evolution		- 1,58%	- 0,78%	- 2,93%	7,27%

On constate une augmentation de 7,27 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par rapport à 2020. Retraite des dépenses de constitution de provisions, l'augmentation globale est de 3,99 % par rapport à 2020.

Une comparaison peut être faite en rapprochant les valeurs de la commune aux derniers ratios connus (source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2020) de la strate ou de communes environnantes, les ratios par habitant constituant des indicateurs courants mais par nature très sensibles aux variations de population.

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Pop. légale	26 980	27 323	27 556	27 905	28 342	-	19 578	31 364	31 542
DRF / hab	1 543	1 499	1 475	1 414	1 493	1 360	1 995	1 780	1 522

En termes de structure de dépense :

- les charges de personnel représentent 60,58% des dépenses réelles de fonctionnement et elles progressent de 2,60% de 2020 à 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Par habitant	945	930	909	895	905	764	1 192	620	788
012 / DRF	61,25 %	62,02 %	61,60 %	63,34 %	60,58 %	60,69 %	67,33 %	48,93 %	54,96 %

Cette progression s'explique principalement par la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), la poursuite de la résorption de l'emploi précaire dans les secteurs de l'enfance et ressources hygiène et propreté, les recrutements nécessaires à l'ouverture du multi-accueil des Frères Lumière à l'automne 2021, ainsi que par l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité).

Les charges à caractère général représentent 12,96% des dépenses réelles de fonctionnement et marquent une augmentation de 15,96% de 2020 à 2021 après une forte baisse de 15,37% de 2019 à 2020. Les mesures de restriction inhérentes à la crise sanitaire ayant été peu à peu levées, les manifestations et activités municipales en direction de la population ont progressivement repris, ainsi que les charges de fonctionnement des bâtiments accueillant ces activités. De plus, les dépenses exceptionnelles de matériel et fournitures de protection des agents et du public contre la Covid19, moins importantes en volume que sur l'exercice précédent, ont été maintenues.

Les autres charges de gestion courante représentent 21,65 % des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de 2,49 % de 2020 à 2021. Elles sont principalement composées du fonds de compensation des charges territoriales (6 010 K€ en 2021), des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (1 096 K€) et aux associations (961 K€) ainsi que de la participation au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (689 K€).

Coté recettes, la progression des recettes réelles de fonctionnement est de 0,34% entre 2020 et 2021.

En k€	2017	2018	2019	2020	2021
013 - Atténuation de charges	211	187	192	219	250
70 - Produits des services	3 401	3 191	3 889	2 866	3 075
73 – Impôts et taxes	30 605	32 670	33 377	33 729	34 796
74 - Dotations et participations	7 010	7 006	6 956	7 263	6 103
75 - Autres produits de gestion courante	763	795	802	815	814
77 - Produits exceptionnels	4 925	158	63	8	5
78 – Reprises provisions semi-budgétaires					10
Recettes réelles de fonctionnement	46 915	44 007	45 279	44 899	45 053
Evolution		- 6,20%	2,89%	- 0,84%	0,34%

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
RRF / hab	1 739	1 611	1 643	1 609	1 590	1 447	1 979	1 500	1 485

En ce qui concerne la structure des recettes :

Les impôts et taxes représentent 77,23 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 3,16% entre 2020 et 2021.

Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le versement au titre du coefficient correcteur de la réforme de la taxe d'habitation (23 283 K€ en 2021), l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (8 594 K€), le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (1 255 K€) ainsi que d'autres taxes telles que les taxes additionnelles aux droits de mutation (1 206 K€) ; Ces dernières enregistrant en 2021 une progression de 10,96% après une baisse de 21,26 % entre 2019 et 2020.

Le produit fiscal des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que des rôles supplémentaires enregistre une progression de 4,83 % de 2020 à 2021.

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009 et se situent comme suit par rapport aux 47 communes du Val-de-Marne :

	Taux 2021	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
TFPB	36,96	21,85% (Rungis)	47,82% (Ivry sur Seine)	35,68	37,72	29	36,27	34,44
TFPNB	49,44	10,9% (Saint-Mandé)	136,72% (Villiers-sur-Marne)	59,33	50,14	35,28	48,90	71,99

Pour mémoire, à compter de 2021, les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) incluent le taux départemental de 13,75%.

L'effort fiscal mesure la richesse fiscale d'une commune en rapportant le produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au produit théorique de ces taxes obtenu en appliquant les taux moyens nationaux aux bases brutes (avant abattements et exonérations).

	2017	2018	2019	2020	2021	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Effort fiscal	1,04	1,05	1,11	1,11	1,12	1,22	0,78	1,18	1,11

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier, comptabilise le produit fiscal encaissé par la commune et le territoire auquel il est ajouté la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État et qui est divisé par la population DGF, soit 28 452 habitants en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / hab.	1 216	1 198	1 203	1 197	1 195	1 223	2 056	1 127	1 131

Les dotations et participations représentent 13,55% des recettes réelles de fonctionnement et diminuent de 15,97% de 2020 à 2021. Après retraitement du produit des allocations compensatrices de taxe d'habitation (591 K€ en 2020) qui, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, a été intégré au calcul du coefficient correcteur, la diminution est de 8,53 % de 2020 à 2021.

Au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) affiche en 2021 un montant plus faible qu'en 2020 (3 683 K€ contre 3 692 K€). Cependant, la commune bénéficie des enveloppes de la péréquation et voit sa dotation de solidarité urbaine (DSU) et sa dotation nationale de péréquation (DNP) progresser légèrement (495 K€ contre 456 K€).

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
DF en k€	3 801	3 766	3 713	3 692	3 683	-	0	4 053	3 674
DF / hab.	141	138	135	132	130	-	-	129	116
DGF en k€	4 152	4 149	4 129	4 148	4 178	-	141	4 552	4 741
DGF / hab.	154	152	150	149	147	202	7	145	150

La diminution des dotations et participations perçues en 2021 résulte principalement de la baisse de fréquentation des activités municipales en 2020 et une partie de 2021 qui impacte le niveau de subventions et participations versées en 2021, notamment par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 6,83% et augmentent de 7,29 % entre 2020 et 2021, après une diminution de 26,30% entre 2019 et 2020. Cette évolution marque la sortie des mesures de confinement et de restriction de la crise sanitaire et la reprise progressive de fréquentation des activités municipales en 2021.

### C – Dette et épargne

Le stock de dette au 31 décembre 2021 s'élève à 25 555 251,66 euros. Toutefois, il convient de noter qu'au titre des restes à réaliser figure un emprunt pour un montant de 750 000 euros encaissé par la commune au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette en K€	25 452	29 837	26 059	27 175	26 754	25 555
Capacité de désendettement	1 272,6	40,5	8,7	5,9	4,9	6,4

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser le capital de la dette ; Il est considéré généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Si la capacité de désendettement tend à se stabiliser, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 84,45% de dette à taux fixe et de 14,55% de dette à taux révisable.

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Dette / hab	1 106	954	986	959	902	1 011	1 346	1 211	1 515

En ce qui concerne l'épargne, la faible progression des recettes réelles de fonctionnement étant moindre que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, l'effet ciseau dégrade le niveau des épargnes.

En K€	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	43 849	45 216	44 891	45 037
- dépenses de fonctionnement courant	40 220	39 842	38 819	40 450
= Excédent brut courant	3 629	5 374	6 072	4 587
+ produits exceptionnels larges	110	47	3	4
- charges exceptionnelles larges	19	146	6	12
= Epargne de gestion	3 720	5 275	6 069	4 579
- Intérêts de la dette	724	655	628	566
= Epargne brute	2 996	4 620	5 441	4 012
- Remboursement en capital de la dette	3 778	3 384	2 910	2 999
= Epargne nette	-782	1 236	2 531	1 013

## D - Section d'investissement

Les pourcentages d'exécution tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	12 261 994,07		12 261 994,07	
Réalisées	8 175 582,98	66,67%	7 950 979,48	64,84 %
Restes à réaliser	3 302 298,54	93,61%	1 973 647,42	80,94 %
Solde	784 112,55		2 337 367,17	

L'exercice 2021 présente résultat de clôture déficitaire de 224 603,50 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 1 553 254,62 euros, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 66,67 % et de 93,61 % en incluant les restes à réaliser (RAR), cet indicateur de gestion montre que, malgré des circonstances particulières de la crise sanitaire et de la reprise progressive de l'activité courant 2021, un travail et un suivi précis ont pu être menés avec les entreprises.

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
<b>Dépenses financières</b>				<b>Recettes financières</b>			
001 – Solde d'exécution reporté	2285 978,72	2 285 978,72					
10 – Dotations, fonds divers	248 100,00	248 014,28		10 – Dotations, fonds divers	1 287 000,00	1 434 572,01	
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 003 000,00	2 999 045,69		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 178 531,07	3 178 531,07	
26 – Participations et créances	2 500,00	1 500,00		165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		
27 – Autres	6 000,00	6 000,00					

immobilisations financières							
020 – Dépenses imprévues	90,00						
Sous-total	5 545 668,72	5 540 538,69	0,00	Sous-total	4 468 531,07	4 613 103,08	0,00
<b>Dépenses d'équipement</b>				<b>Recettes d'équipement</b>			
20 – Immobilisations incorporelles	257 695,35	74 244,24	72 350,84	13 – Subventions d'investissement	1 210 191,60	174 679,32	1 037 076,02
204 – Subventions d'équipement versées	1 385 000,00		1 385 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 550 000,00	1 800 000,00	750 000,00
21 – Immobilisations corporelles	2 777 871,58	1 345 044,61	919 814,67				
23 – Immobilisations en cours	2 293 658,42	1 213 659,44	925 133,03	23 – Immobilisations en cours	200 000,00	96 686,28	
Sous-total	6 714 225,35	2 632 948,29	3 302 298,54	Sous-total	3 960 191,60	2 071 365,60	1 787 076,02
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
45 – Opérations sur ets d'enseignement				45 – Opérations sur ets d'enseignement	186 571,40		186 571,40
Sous-total	0,00	0,00	0,00	Sous-total	186 571,40	0,00	186 571,40
<b>Dépenses d'ordre</b>				<b>Recettes d'ordre</b>			
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 100,00	2 096,00		021 – Virement de la section de fonctionnement	2 381 900,00		
				040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 264 800,00	1 266 510,80	
Sous-total	2 100,00	2 096,00	-	Sous-total	3 646 700,00	1 266 510,80	-
Total	12 261 994,07	8 175 582,98	3 302 298,54	Total	2 261 994,07	7 950 979,48	1 973 647,42

Les restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 3 302 298,54 euros.

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	1 385 000,00
- Création du cheminement piétonnier du quartier des Frères Lumière	502 832,64
- Réfection et mise aux normes PMR des allées du cimetière	288 669,00
- Construction de la minicrèche du quartier des Frères Lumière	248 392,98
- Construction du gymnase quartier des Frères Lumière	149 844,45

En recettes : 1 973 647,42 euros

- Emprunt	750 000,00
- Subvention CAFaide à la création du multi-accueil des Frères Lumière	410 400,00
- Subvention MGP cheminement piétonnier	223 624,00
- Subvention Etat aide à la relance de la construction durable	219 800,00
- Subvention MGP raccordement de l'école Les Capucines au réseau de chaleur urbain	116 246,00
- Remboursement des travaux du collège Saint-Exupéry par le département	186 571,40

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie en fonction de la structure de la programmation.

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	21,71	7,70	12,27	8,58	5,63	21,4	-	-	-
Equip. / hab	377	124	202	138	89	320	305	632	282

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent être citées :

- L'achat de matériel et de logiciels informatiques (155 K€) ;
- La réfection partielle de l'assainissement du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux (89 K€) ;
- La réhabilitation des installations de chauffage de l'école Les Capucines avec raccordement au réseau de chaleur (218 K€) ;
- La création d'un cheminement piétonnier dans le quartier des Frères Lumière (97 K€) ;
- La construction et l'équipement du gymnase des Frères Lumière (387 K€) ;
- La construction et l'équipement du multi-accueil des Frères Lumière (758 K€).

Toutefois, il est à noter que le taux d'équipement ne reflète pas l'exactitude des réalisations

En effet, la reprise progressive d'activité courant 2021, qui, compte-tenu d'une part, des reports d'opérations déjà en cours, et, d'autre part, des délais administratifs de procédure de nouveau applicables pour les nouveaux projets, a entraîné un décalage de l'exécution concrète des opérations sur le deuxième semestre 2021.

Or, par voie de conséquence, une partie des projets réalisés en fin d'année 2021 se retrouveront soldés comptablement en 2022, et n'est donc pas comprise dans le taux d'équipement, indicateur strictement financier, alors même que ces équipements ont bien été mis à disposition des frenois.es en 2021.